

(1)

(1)

[N° 4 — III]

III

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1909

(2)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1909 s'élève à	fr.	5,410,290	»
Les crédits alloués pour 1908 montent à		5,398,270	»
Soit une augmentation de	fr.	12,020	»

qui résulte des deux modifications suivantes :

1° Augmentation de la dotation de la Chambre des Représentants	fr.	9,520	»
2° Augmentation de la dotation de la Cour des Comptes		2,500	»
TOTAL.	fr.	12,020	»

CHAPITRE IV.

COUR DES COMPTES.

ART. 6. — *Traitements des membres de la Cour.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	77,700	»
— alloué pour 1908.		78,600	»
DIMINUTION.	fr.	900	»

Le montant total des traitements des membres de la Cour des Comptes se trouve réduit par suite de la retraite d'un conseiller.

ART. 7. — *Traitements et indemnités du personnel des bureaux.* *Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1909.	fr.	312,700	»
— alloué pour 1908.		309,200	»
AUGMENTATION.	fr.	3,500	»

On propose de transférer à l'article 7 le crédit qui figurait à l'article 11 du Budget de 1908 pour les traitements de disponibilité, afin de réunir en un seul article les crédits concernant le personnel des bureaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Matériel et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	28,000	»
— alloué pour 1908		25,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

destinée à couvrir l'augmentation des dépenses de chauffage et des fournitures de bureau.

ART. 10. — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,000	»
— alloué pour 1908		1,600	»
AUGMENTATION.	fr.	400	»

proposée pour mettre le montant du crédit en rapport avec les dépenses auxquelles il doit pourvoir.

ART. 11 (ancien). — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Ce crédit est reporté à l'article 7.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Sur la proposition de Notre Ministre
des Finances et de l'avis de Notre Con-
seil des Ministres,

Op de voordracht van Onzen Minis-
ter van Financiën en volgens advies van
Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Finances :

Het volgend wetsontwerp zal in
Onzen naam door Onzen Minister van
Financiën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget des Dotations pour l'exer-
cice 1909 est fixé à la somme de cinq
millions quatre cent dix mille deux cent
quatre-vingt-dix francs (5,410,290 fr.),
conformément au tableau ci-annexé.

De Begrooting der Dotatiën voor het
dienstjaar 1909 is vastgesteld op de
som van vijf miljoen vier honderd tien
duizend twee honderd negentig frank
(5,410,290 frank), overeenkomstig de
hierbij gevoegde tabel.

Donné à Laeken, le 17 octobre
1908.

Gegeven te Laeken, den 17ⁿ Octo-
ber 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

VAN 'S KONINGS WEGE :

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1909.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 .	3,550,000 .
2	Dotation de S. A. R. le Prince Albert de Belgique	200,000 .	
3	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000 .	
CHAPITRE II.			
4	Sénat	291,000 .	291,000 .
CHAPITRE III.			
5	Chambre des Représentants	1,147,690 .	1,147,690 .
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
6	Traitements des membres de la Cour	77,700 .	421,600 .
7	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité . .	312,700 .	
8	Matériel et dépenses diverses	28,000 .	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>). .	1,200 .	
10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	2,000 .	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONSfr.			5,410,290

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 octobre 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING DER DOTATIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1909.

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK I.			
1	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 25 December 1865)	3,300,000 .	3,550,000 .
2	Dotatie van Z. K. H. den Prins Albrecht van België	200,000 .	
3	Dotatie van Z. K. H. de Gravin van Vlaanderen	50,000 .	
HOOFDSTUK II.			
4	Senaat	291,000 .	291,000 .
HOOFDSTUK III.			
5	Kamer der Volksvertegenwoordigers	1,147,690 .	1,147,690 .
HOOFDSTUK IV.			
REKENHOF.			
6	Jaarwedden der leden van het Hof	77,700 .	421,600 .
7	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel der bureelen. Jaarwedden van beschikbaarheid	312,700 .	
8	Materieel en verscheidene uitgaven	28,000 .	
9	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	1,200 .	
10	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en dienstlieden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die van een gering pensioen genieten.	2,000 .	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER DOTATIËN fr.			5,410,290 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 17^e October 1908.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
JUL. LIEBAERT.

(8)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1909

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).
2	•	Dotation de S. A. R. le Prince Albert de Belgique
3	•	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
4	•	Sénat.
CHAPITRE III.		
5	•	Chambre des Représentants.
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
MEMBRES DE LA COUR.		
6	a.	Traitement du président
	b.	— des conseillers
	c.	— du greffier.
PERSONNEL DES BUREAUX.		
7	•	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :
		Directeurs
		Chefs de division
		Chefs de bureau.
		Sous-chefs de bureau.
		Vérificateurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe
		Commis-chef, commis d'ordre et commis expéditionnaires.
		Huissiers, messagers, feutiers et concierge
		Travaux extraordinaires, emplois vacants et nouveaux, promotions et augmentations éventuelles
		Traitements de disponibilité.
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.		
8	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, dépenses imprévues.
PENSIONS. — SECOURS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
9	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>).
10	•	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
	•	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service (<i>pour mémoire</i>). . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,300,000 »	3,300,000 »	»	»	3,300,000 »	3,300,000 »	
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	200,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	50,000 »	
3,550,000 »	3,550,000 »	»	»	3,550,000 »	3,550,000 »	
291,000 »	291,000 »	»	»	291,000 »	271,510 23	
1,147,690 »	1,138,170 »	9,520 »	»	1,133,782 »	1,108,654 84	
AUGMENTATION. . . fr.		9,520 »				
77,700 »	78,600 »	»	900 »	78,300 »	77,600 60	
312,700 »	309,200 »	3,500 »	»	309,200 »	294,500 »	
28,000 »	25,000 »	3,000 »	»	25,000 »	24,943 82	
1,200 »	1,200 »	»	»	1,200 »	»	
2,000 »	1,600 »	400 »	»	1,600 »	410 »	
»	3,500 »	»	3,500 »	3,500 »	»	Transféré à l'article 7.
421,600 »	419,100 »	6,900 »	4,400 »	418,800 »	507,454 42	
AUGMENTATION . . . fr.		2,500 »				

(1) Au 1^{er} juillet 1908.

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation	
I	Liste civile et dotations de S. A. R. le Prince Albert de Belgique et de S. A. R. la Comtesse de Flandre
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTAL.fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,550,000	3,550,000	.	.	3,550,000	3,550,000	.
291,000	291,000	.	.	291,000	271,510 25	
1,147,640	1,138,170	9,520	.	1,133,782	1,108,654 84	
421,600	419,100	2,500	.	418,800	397,454 42	
5,410,290	5,398,270	12,020	.	5,393,582	5,327,619 49	
AUGMENTATION. . . fr.		12,020				